

# CSB

**Cabinet Skander Bouhlila**  
Audit, Accounting and Tax Advising

## ASSOCIATION IWATCH



**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ETATS FINANCIERS ARRETES  
AU 31 DECEMBRE 2022**

**Juillet 2023**

---

**Skander BOUHLILA**

*Expert Comptable – Commissaire Aux Comptes  
Inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie*

RUE DU LAC WINDERMERE- Bureau M1, Immeuble BYZANCE,  
LES BERGES DU LAC, 1053, Tunis

TEL : +216 71 961 875 GSM : +216 95 048 441 FAX: +216 71 961 754

## ***SOMMAIRE***

	<b>Page</b>
Rapport général	<b>2 – 6</b>
Rapport spécial	<b>7 - 8</b>
Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2022	<b>9 - 21</b>
- Etat de la situation financière	
- Etat des produits et des charges	
- Etat de flux de trésorerie	
- Notes aux états financiers	

***Rapport Général***

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022**

Tunis, le 21 Juillet 2023

*Mesdames et Messieurs les membres  
de l'association « I WATCH »*

***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « **IWATCH** » joints au présent rapport et comprenant l'état de la situation financière au 31 Décembre 2022, l'état des produits et des charges, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir une situation financière nette de **2.366.893 Dinars** et un résultat **nul** de l'exercice.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association « I WATCH » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au bureau exécutif de l'association « I WATCH ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du bureau exécutif pour l'arrêté des états financiers**

Le bureau exécutif de l'association est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies

dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

- Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association « **I WATCH** ». A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au bureau exécutif.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion en égard aux états financiers.

***Le Commissaire aux Comptes  
Skander BOUHLILA***



***Rapport Spécial***

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022**

Tunis, le 21 Juillet 2023

***Mesdames et Messieurs les membres  
de l'association « I WATCH »***

En application des dispositions de l'article 115 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que votre association ne nous a donné avis d'aucune opération régie par les dispositions de l'article précité.

Egalement, l'examen des écritures comptables de l'association « **I WATCH** » au titre de l'exercice 2022 ne nous a pas permis de révéler l'existence des opérations entrant dans le cadre de cet article.

Telles sont messieurs les membres de l'association, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

***Le Commissaire aux Comptes  
Skander BOUHLILA***



***Etats financiers arrêtés  
au 31 Décembre 2022***

## ASSOCIATION I WATCH

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
AC 1 - Liquidités et équivalents de liquidités	<b>3.1</b>	901 766	3 421 692
AC 2 - Placements et autres actifs financiers	<b>3.2</b>	500 000	1 000 000
AC 3 - Autres actifs courants	<b>3.3</b>	274 839	227 180
AC 4 - Créances et comptes rattachés		-	-
AC 5 - Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	17 774
AC 6 - Autres actifs non courants		-	-
AC 7 - Immobilisations financières	<b>3.4</b>	28 070	27 070
AC 8 - Immobilisations corporelles	<b>3.5</b>	580 505	361 695
AC 9 - Immobilisations incorporelles	<b>3.6</b>	81 713	44 397
<b>Total des actifs</b>		<b>2 366 893</b>	<b>5 099 808</b>
<b>PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>	<b>Notes</b>		
<b>PASSIFS</b>			
PA 1 - Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
PA 2 - Autres passifs courants	<b>3.7</b>	1 601 095	4 640 631
PA 3 - Fournisseurs et comptes rattachés	<b>3.8</b>	75 510	26 015
PA 4 - Provisions		-	-
PA 5 - Apport reportés		-	-
PA 6 - Autres passifs non courants		-	-
PA 7 - Emprunts		-	-
<b>Total des passifs</b>		<b>1 676 605</b>	<b>4 666 646</b>
<b>Actifs nets</b>			
AN 1 - Dotations		-	-
AN 2 - Apports affectés à des immobilisations		-	-
AN 3 - Subventions d'investissement	<b>3.9</b>	690 288	433 162
AN 4 - Autres actifs nets		-	-
AN 5 - Réserves		-	-
AN 6 - Excédents reportés		-	-
AN 7 - Excédents de l'exercice		-	-
<b>Total des actifs nets</b>		<b>690 288</b>	<b>433 162</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>		<b>2 366 893</b>	<b>5 099 808</b>

**ASSOCIATION I WATCH**  
**ETAT DES PRODUITS ET CHARGES ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**  
*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	Notes	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS</b>			
PR 1 - Cotisation des adhérents		232	990
PR 2 - Revenus des activités et manifestations		-	-
PR 3 - Subventions de fonctionnement	<b>3.10</b>	4 609 898	4 703 586
PR 4 - Apports non monétaires		-	-
PR 5 - Autres apports		-	-
PR 6 - Produits des placements		-	-
PR 7 - Quote-part des subventions inscrites aux produits	<b>3.11</b>	170 764	140 950
PR 8 - Autres gains		48 914	86 072
<b>Total des produits</b>		<b>4 829 808</b>	<b>4 931 598</b>
<b>CHARGES</b>			
CH 1 - Achats consommés		139 498	88 557
CH 2 - Charges de personnel		2 179 410	1 754 101
CH 3 - Dotations aux amortissements et aux provisions		202 379	140 950
CH 4 - Autres charges courantes		2 344 840	2 932 065
CH 5 - Charges financières nettes	-	66 195	1 860
CH 6 - Autres pertes		29 876	14 065
<b>Total des charges</b>	<b>3.12</b>	<b>4 829 808</b>	<b>4 931 598</b>
<b>Excédents des produits sur les charges de l'exercice</b>		-	-

**ASSOCIATION I WATCH**

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**

*(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</b>		
F 1 - Encaissement des cotisations des adhérents	232	-
F 3 - Encaissement des subventions de fonctionnement	4 438 780	4 472 064
F 4 - Encaissement d'autres revenus et apports	171 118	232 513
F 5 - Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	-90 003	-86 267
F 6 - Décaissement des rémunérations versées au personnel	-2 179 409	-1 754 790
F 7 - Autres décaissements des activités courantes	-5 360 644	-598 568
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</b>	<b>-3 019 926</b>	<b>2 264 952</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
F 8 - Décaissements sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-256 126	-281 667
F 9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
F 10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-1 000	-1 010 200
F 11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières	500 000	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>242 874</b>	<b>-1 291 867</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
F 12 - Encaissement des dotations	-	-
F 13 - Encaissement des subventions d'investissement	257 126	291 867
F 14 - Encaissement des apports affectés à des immobilisations	-	-
F 15 - Encaissement provenant des emprunts	-	-
F 16 - Décaissement suite au remboursement d'emprunt (en principal et intérêt)	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>257 126</b>	<b>291 867</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		
Trésorerie au début de l'exercice	3 421 692	2 156 740
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>3.13 901 766</b>	<b>3 421 692</b>

***Notes aux états financiers***

## **1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

L'association « ANA YAKEDH- I WATCH » a été créée le 21 Mars 2011 de type générale avec un but non lucratif qui consiste à inciter la jeunesse à intégrer la vie politique et associative et amplifier leur notion de citoyenneté.

L'association « ANA YAKEDH-I WATCH » a obtenu l'autorisation d'exercer en date du 02 Avril 2011 sous le numéro 2875. Sa constitution a été publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°88 du 23 Juillet 2011.

L'association « ANA YAKEDH-I WATCH » est régie par le décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations ainsi que par ses statuts et son règlement intérieur.

L'association « ANA YAKEDH-I WATCH » est dirigée par un comité de direction composé des membres suivants :

- **Président** : Mr Wajdi BALLOUMI
- **Secrétaire Général** : Mlle Hayfa MHATLI
- **Trésorier** : Mr Ali MHENNI

## **2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de l'exercice 2022 sont arrêtés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et conformément aux dispositions de la norme comptable N°45 relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans buts lucratifs.

Les conventions générales ont été appliquées par l'association « ANA YAKEDH-I WATCH » dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base sous-jacente suivantes :

- Continuité de l'exploitation.
- Comptabilité d'engagement.

Ces états financiers sont également arrêtés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

L'association a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle autorisé conformément à la norme comptable générale.

Les méthodes comptables de base adoptées pour l'élaboration des états financiers se résument comme suit :

**2-1- Les subventions d'investissement :**

Elles sont constituées par les subventions reçues en numéraires par les bailleurs de fonds. Celles-ci sont évaluées à la valeur vénale des actifs sur la base des factures correspondantes.

Les subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables, sont prises en compte dans les résultats pendant les exercices où sont constatées les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement à ces charges d'amortissement.

**2-2- Les subventions d'exploitation :**

Les subventions d'exploitation reçues des bailleurs de fonds sont destinées à couvrir les charges d'exploitation. Elles sont comptabilisées en « produits » au cours de l'exercice qui enregistre ces charges.

A la fin de l'année, considérant l'hypothèse que l'excédent non utilisé de la subvention afférente à une année devra être imputé sur le budget de ou des année (s) suivante (s) (il n'est donc ni restituable, ni acquis définitivement au titre de l'année de référence), et conformément à la convention de rattachement des charges aux produits, la partie non utilisée d'une subvention afférente à une année considérée est reportée à l'exercice suivant. A cet effet, la partie non utilisée est déduite des produits de cette année et est comptabilisée dans un compte de passif «subventions d'exploitation non consommées ».

**2-3- Valeurs Immobilisées :**

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par l'Association « ANA YAKEDH-I WATCH » sont enregistrées à leur valeur d'acquisition en toute taxe comprise. Elles sont amorties d'une manière linéaire en tenant compte du prorata-temporis selon les taux suivants :

Agencement, aménagement et installation	10%
Mobilier de Bureau	20%
Equipements Audio visuels	20%
Matériel informatique	33%
Site web	33%
Logiciel	33%

**3. Notes sur l'Etat de la situation financière, l'Etat des Produits et des charges et l'Etat des flux de trésorerie**

**3.1. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à **901.766 Dinars** au 31 décembre 2022 contre **3.421.692 Dinars** au 31 décembre 2021, soit une diminution de **2.519.926 Dinars**.

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Banque ATTIJARI BANK	858 507	3 417 199	<2 558 692>
Compte E Dinar	245	3	242
Caisse	43 014	4 490	38 524
<b>Total</b>	<b>901 766</b>	<b>3 421 692</b>	<b>&lt;2 519 926&gt;</b>

**3.2. Placements et autres actifs financiers**

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent, au 31 décembre 2022, à **500.000 Dinars**, correspondant à un placement à court terme auprès d'ATTIJARI BANK.

**3.3. Autres actifs courants**

Les autres actifs courants totalisent **274.839 Dinars** au 31 décembre 2022 contre **227.180 Dinars** au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une augmentation de **47.659 Dinars**, se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs avances et acomptes(1)	45 000	148 075	<103 075>
Personnel avances et acomptes	5 551	687	4 864
Personnel, prêts accordés	156 251	-	156 251
Débours	4 344	-	4 344
Etat report de TVA	2 936	2 976	<40>
Débiteurs divers	-	262	<262>
Charges constatées d'avance (2)	44 897	40 618	4 279
Produits à recevoir	15 860	34 562	<18 702>
<b>Total</b>	<b>274 839</b>	<b>227 180</b>	<b>47 659</b>

(1) Les Avances fournisseurs se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>
BLT	45 000
<b>Total</b>	<b>45 000</b>

(2) Les charges constatées d'avance se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Loyer	34 056	37 914	<3 858>
Factures AMANA TAKAFULIA	4 017	1 880	2 137
Factures OXAHOST	824	824	-
Factures SODEXO	6 000	-	6 000
<b>Total</b>	<b>44 897</b>	<b>40 618</b>	<b>4 279</b>

### **3.4. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières s'élèvent au 31 décembre 2022 à **28.070 Dinars**, représentant respectivement les cautions des loyers de **27.070 Dinars** et **1.000 Dinars** la participation de l'association « I-WATCH » dans le capital de la nouvelle société crée « I-TECHRITY SUARL » dont elle détient la totalité des parts et exerce un contrôle exclusif.

### **3.5. Immobilisations corporelles**

Le total brut des immobilisations corporelles s'élève à **990.319 Dinars** au 31 décembre 2022 contre **641.376 Dinars** au 31 décembre 2021, soit une augmentation de **348.943 Dinars**.

La valeur nette de ses immobilisations s'élève à **580.505 Dinars** et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Constructions sur sol d'autrui	40 794	-	40 794
Matériel de transport	124 918	-	124 918
Equipements de bureau	157 787	126 335	31 452
Matériel informatique	244 048	239 728	4 320
Installations Générales, Agencements	203 877	161 297	42 580
Equipement Son	82 765	-	82 765
Equipement Audio visuel	87 451	76 755	10 696
Equipement de communication	17 115	16 889	226
Divers Agencements et Aménagements	31 564	20 372	11 192
<b>Valeur brute</b>	<b>990 319</b>	<b>641 376</b>	<b>348 943</b>
Moins : Amortissement	<409 814>	<279 681>	<130 133>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>580 505</b>	<b>361 695</b>	<b>218 810</b>

### **3.6. Immobilisations incorporelles**

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève à **333.135 Dinars** au 31 décembre 2022 contre **255.188 Dinars** au 31 décembre 2021, soit une augmentation de **77.947 Dinars**.

## Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2022

### Association « I WATCH »

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève à **81.713 Dinars** au 31 décembre 2022 et se détaille comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Site web	270 975	193 028	77 947
Logiciels	61 886	61 886	-
Concessions, brevets et licences	274	274	-
<b>Valeur brute</b>	<b>333 135</b>	<b>255 188</b>	<b>77 947</b>
Moins : Amortissement	<251 422>	<210 791>	<40 631>
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>81 713</b>	<b>44 397</b>	<b>37 316</b>

### 3.7. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à **1.601.095 Dinars** au 31 décembre 2022 contre **4.640.631 Dinars** au 31 décembre 2021, soit une diminution de **3.039.536 Dinars**, se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Etat- Impôts et taxes à payer	40 090	45 157	<5 067>
CNSS	135 202	110 584	24 618
Subvention d'exploitation non consommée	1 361 911	4 450 223	<3 088 312>
Charges à payer <b>(1)</b>	15 987	10 357	5 630
Compte d'attente	13 510	-	13 510
Dettes Provisionnées pour congés à payer	34 395	24 310	10 085
<b>Total</b>	<b>1 601 095</b>	<b>4 640 631</b>	<b>&lt;3 039 536&gt;</b>

**(1)** Les charges à payer se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Honoraires commissaires aux comptes	15 000	10 000	5 000
STEG	500	-	500
Agios bancaires	387	357	30
SONEDE	100	-	100
<b>Total</b>	<b>15 987</b>	<b>10 357</b>	<b>5 630</b>

### 3.8. Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à **75.510 Dinars** au 31 décembre 2022 contre **26.015 Dinars** au 31 décembre 2021, soit une augmentation de **49.495 Dinars**.

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés se détaille comme suit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>
Société CREAWORLD	1 170	1 170	-
Société ORANGE	1 045	-	1 045
Société PRINTEK	3 632	-	3 632
Société TAKAFUL	5 815	-	5 815
Société BUSINESS & LEISURE	62 825	20 524	42 301
MONTASSAR ABBES	-	754	<754>
Société ABM	-	2 714	<2 714>
Société FACEBOOK	-	288	<288>
MOHAMED SOUHAIEL MAALEJ	-	565	<565>
Fournisseurs d'exploitation divers	364	-	364
Fournisseurs d'immobilisations divers	659	-	659
<b>Total</b>	<b>75 510</b>	<b>26 015</b>	<b>49 495</b>

### **3.9. Subvention d'investissement**

Ce compte totalise au 31 décembre 2022 un montant de **690 288 Dinars** et correspondant aux subventions d'investissement reçues par l'association « ANA YAKEDH - I WATCH » déduction faite de l'amortissement des dites subventions inscrite au compte de résultat, soit :

	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Subventions d'investissements	1 351 524	923 634
Subventions d'investissement inscrites aux résultats	<661 236>	<490 472>
<b>Subventions d'investissement nettes</b>	<b>690 288</b>	<b>433 162</b>

### **3.10. Subventions de fonctionnement**

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à **4.610.130 Dinars** en 2022 contre **4.704.576 Dinars** en 2021, soit une diminution de **94.446 Dinars**.

Ce montant se détaille comme suit :

Date	Désignation	Montant
01/01/2022	Reliquat de subvention non consommée de l'exercice 2021	4 450 223
19/01/2022	Transparency International	41 857
17/02/2022	National Endowment for Democracy	34 560
22/03/2022	Centre pour l'entreprise privée internationale	101 684
25/03/2022	Middle East Partnership Initiative	211 197
01/04/2022	Transparency International	1 928
12/05/2022	Transparency International - Royaume-Uni	29 688
31/05/2022	Centre pour l'entreprise privée internationale	141 635
02/06/2022	The Carter Center	20 089

## Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2022

### Association « I WATCH »

15/06/2022	National Endowment for Democracy	36 840
02/08/2022	Middle East Partnership Initiative	219 453
18/08/2022	Transparency International - Royaume-Uni	184 679
19/09/2022	Greenpeace	63 753
21/09/2022	Greenpeace	32 004
21/09/2022	Greenpeace	63 753
29/09/2022	Middle East Partnership Initiative	157 543
14/10/2022	National Endowment for Democracy	29 475
15/12/2022	Transparency International	798
19/12/2022	Transparency International	3 801
20/12/2022	The Carter Center	37 507
26/12/2022	Transparency International - Royaume-Uni	187 029
29/12/2022	National Endowment for Democracy	61 194
29/12/2022	Union Européenne	117 892
31/12/2022	Cotisations reçus des adhérents	232
31/12/2022	Dons reçus du personnel	171 117
31/12/2022	Reclassement de la subvention d'exploitation à la subvention d'investissement	<427 890>
31/12/2022	Reclassement du reliquat de la subvention d'exploitation non consommée 2022	<1 361 911>
<b>Subvention de fonctionnement représentant le revenu de 2022</b>		<b>4 610 130</b>

(1) Les dons reçus auprès du personnel représentent la différence entre les rémunérations à payer au personnel et le total des charges salariales affectés par projet.

### 3.11. QP des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice

Les autres produits d'exploitation, qui s'élèvent à **170.764 Dinars**, sont constitués de la quote-part des subventions d'investissement transférée dans le résultat de l'exercice. Elle correspond au montant de la variation de la dotation aux amortissements de l'année, des immobilisations corporelles et incorporelles.

<i>Désignation</i>	<i>Cumul Amort. au 31/12/2022</i>	<i>Cumul Amort. au 31/12/2021</i>	<i>Variation Amort.</i>
Immobilisations incorporelles	251 422	210 791	40 631
Immobilisations corporelles	409 814	279 681	130 133
<b>Total</b>	<b>661 236</b>	<b>490 472</b>	<b>170 764</b>

### 3.12. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totalisent au 31 décembre 2022 la somme de **4.829.808 Dinars** contre **4 931.598 Dinars** au 31 décembre 2021, soit une diminution de **101.790 Dinars** se détaillant ainsi qu'il suit :

**Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2022****Association « I WATCH »**

	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>	<b><u>Variation</u></b>
Achats consommés	139 498	88 557	50 941
Charges de personnel	2 179 410	1 754 101	425 309
Dotations aux amortissements et provisions	202 379	140 950	61 429
Autres charges courantes	2 344 840	2 932 065	<587 225>
Charges financières nettes	<66 195>	1 860	<68 055>
Autres pertes	29 876	14 065	15 811
<b>Total</b>	<b>4 829 808</b>	<b>4 931 598</b>	<b>&lt;101 790&gt;</b>

**3.13. Notes sur l'état des flux de trésorerie**

L'état de flux de trésorerie au titre de l'exercice 2022 montre ce qui suit :

	<b><u>31/12/2022</u></b>	<b><u>31/12/2021</u></b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>3 421 692</b>	<b>2 156 740</b>
Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	<3 019 926>	2 264 952
Trésorerie provenant des activités d'investissement	242 874	<1 291 867>
Trésorerie provenant des activités de financement	257 126	291 867
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>901 766</b>	<b>3 421 692</b>